



# Compagnie d'Arc de Vernon

Tradition, Initiation, Loisir, Compétition

Fondée le 28 janvier 1960

N° préfecture 3027

J.O. du 03/03/1960

N° agrément Jeunesse et Sports 170 101

N° F.F.T.A. 0927046

Siège : Mairie de Vernon

e-Mail : [cavernon27@gmail.com](mailto:cavernon27@gmail.com)

<http://tiralarcvernon27.fr>



## Concours qualificatif de tir au BEURSAULT

Concours ouvert comptant pour le championnat du Comité Régional de Normandie et pour le championnat départemental de l'Eure.

Qualificatif pour le championnat de France 2021.

Date : 12 et 13 juin 2021.

Chers amis archers,

La Compagnie d'Arc de Vernon vous invite à participer au concours BEURSAULT qu'elle organise au jardin d'arc André PAUQUET situé au stade de Vermonnet (Lat : 49.096188 – long : 1.491351).

**Consignes sanitaires** : Une seule allée sera ouverte, il n'y aura pas de tir à 30 mètres, accompagnateur(s) interdit(s), accueil sur le site du peloton de 5 archers 30 minutes avant le départ. Les archers devront se munir de leur flacon de gel hydroalcoolique, de leur stylo et de leur masque.

### Horaires des tirs

Samedi & dimanche :	8h30	11h45	15h00
Greffe 15mn avant le départ	Départ 1	Départ 2	Départ 3

### Inscriptions

Toutes catégories : 8 Euros – Chèques libellés à l'ordre de la Cie d'Arc de Vernon. Inscription préalable par mail prise en compte selon jour et heure d'arrivée sur [cavernon27@gmail.com](mailto:cavernon27@gmail.com) avec mention **obligatoire** des nom, prénom, coordonnées téléphoniques et licence de chaque archer (selon application du protocole).

Règlement des droits d'engagement par voie postale obligatoire ; pas d'encaissement sur place.

### Récompenses :

Aux archers de l'Eure selon le classement du CD27 qui sera proclamé à l'issue des tirs des 03 & 04 juillet 2021 à Vernon.

*Tous les tirs seront pris en compte pour le classement du championnat de l'Eure et du Comité Régional de Normandie.*

### Informations

La licence (selon règlement FFTA) sera exigée au greffe.

Il n'y aura pas de buvette sur place, l'accès au logis sera interdit.

### Correspondant

Mme. Patricia BUREAU - 5, Rue cour d'orange - 27920 St Etienne sous Bailleul Tel : 02.32.52.86.71 (**à partir de 20h00**)  
mail : [cavernon27@gmail.com](mailto:cavernon27@gmail.com)





# Tir au Beursault de Vernon

Samedi 12 JUIN 2021



Compagnie / Club : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_ (Tel : \_\_\_\_\_ )

Nom-Prénom	N° Licence	Catégorie C, J, S1, S2, S3	Arme utilisée			créneaux horaires		
			CL	AMP	LongBow	8h30	11h45	15h00
01-								
02-								
03-								
04-								
05-								
Coordonnés téléphoniques								
01-								
02-								
03-								
04-								
05-								

**Indiquer le type d'arc SVP**

Inscriptions tir au Beursault = \_\_\_\_\_ x 8 € = \_\_\_\_\_ €

Règlement par chèque à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vernon à adresser à Patricia BUREAU.  
5, Rue de la cour d'orange 27920 St Etienne sous Bailleul - Tel 02-32-52-86-71.



# Tir au Beursault de Vernon

Dimanche 13 JUIN 2021



Compagnie / Club : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_ (Tel : \_\_\_\_\_ )

Nom-Prénom	N° Licence	Catégorie C, J, S1, S2, S3	Arme utilisée			créneaux horaires		
			CL	AMP	LongBow	8h30	11h45	15h00
01-								
02-								
03-								
04-								
05-								
Coordonnés téléphoniques								
01-								
02-								
03-								
04-								
05-								

**Indiquer le type d'arc SVP**

Inscriptions tir au Beursault = \_\_\_\_\_ x 8 € = \_\_\_\_\_ €

Règlement par chèque à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vernon à adresser à Patricia BUREAU.  
5, Rue de la cour d'orange 27920 St Etienne sous Bailleul - Tel 02-32-52-86-71.

## Tir à l'arc extérieur

## Tir Beursault

## Run-Archery

### ACCUEIL

Inscription préalable obligatoire

Définir une jauge - Informer du nombre maximum de participants sur le mandat

### GREFFE

Organiser le sens de passage pour éviter que les entrants ne croisent les sortants.

Matérialiser au sol les distances à respecter dans la file d'attente.

Mettre une façade translucide (plexyglass ou autre) pour l'accueil. Distributeur de gel hydroalcoolique à disposition.

Préparer au préalable les documents (fiches de marque) à remettre aux archers et mettre à disposition du participant.

### BUVETTE

Respect des protocoles métiers Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR)

### PODIUMS

Pas de podiums (à cause des rassemblements) sauf championnat de France, avec protocole adapté.

### ZONES REPOS ET MATÉRIEL

Nettoyer les zones de repos des archers (tables et chaises) entre chaque phase de compétition.

Équipes : Prévoir des affiches avec le nom des équipes pour bien définir la zone attribuée à chacune.

D1 : Nettoyer avant chaque phase de qualification, avant le début des rencontres le samedi après-midi et le dimanche matin.

D2 : Nettoyer avant l'arrivée des archers dans leur zone de repos définie.

Montage du matériel en dehors des zones de tir.

Pas de montage du matériel ou de rassemblement dans le "logis".

Si la zone de vie est suffisamment vaste les athlètes entreposent leur matériel et sac dans la zone prévue à distance de celles des autres athlètes.

Si l'espace est insuffisant, les athlètes entreposent leur matériel dans leur véhicule. Le parking sera sécurisé pour cela.

### VESTIAIRES

Pas de vestiaires

## Tir à l'arc extérieur

## Tir Beursault

## Run-Archery

### PAS DE TIR D'ENTRAÎNEMENT

Afficher les règles sanitaires spécifiques à la discipline à l'entrée du terrain/ parcours /départ.

Pas de zone d'échauffement et d'entraînement officiel. Il y aura uniquement 3 volées d'entraînement avant la phase de qualification et les éventuelles phases de duels.

Tir d'échauffement uniquement si un terrain annexe permet le respect des règlements sanitaires (distance inférieure au tir officiel).

Le temps d'échauffement doit être précisé sur le programme, entre 15 et 30min avant le départ, en fonction de la taille de la zone d'entraînement.

### PAS DE TIR OFFICIEL

Afficher les règles sanitaires spécifiques à la discipline à l'entrée du terrain/ parcours /départ.

Marquer obligatoirement le centre de la cible et l'emplacement des archers au pas de tir. L'archer se place au-dessus de la marque de son emplacement en fonction de la situation de tir (qualifications ou matchs). S'il n'y a qu'un seul archer sur la cible, il se place sur la marque de centre de cible.

Les archers peuvent uniquement retirer leur masque sur le pas de tir et dans le carré des archers lors des matchs par équipe.

Distance minimum entre chaque archer au pas de tir 125 cm, couloirs de 5m minimum pour 2 cibles

Un seul archer sur le pas de tir. L'archer peut uniquement retirer son masque sur le pas de tir. Il est obligatoire de le remettre en dehors du pas de tir.

Prévoir un marquage de distanciation (1,25m) au sol dans la zone d'attente avant d'accéder au pas de tir.

Le masque peut être retiré dans la minute qui précède le départ de l'archer. Il le remet à la fin de la course.

La zone des spotters doit être clairement matérialisée et respectée.

### PARTICIPANTS CIBLES / PELOTONS

2 à 3 personnes par cible qui tireront en AC ou ABC/ACD

Pelotons de 5 archers maximum plus un seul garde-panton (le marqueur).

Le garde panton circule pour faire la marque sur les deux buttes.

Pour les débutants en tir à l'arc. L'initiation doit être faite en respectant les gestes barrière (conformément aux règles sur les animations de découverte).

### CIBLES /RETRAIT FLÈCHES

Les archers marquent leurs impacts et retirent eux-mêmes leurs flèches.

Avant de pouvoir retirer ses flèches et par conséquent de pouvoir toucher la cible et/ou le blason, chaque archer se lave les mains en utilisant son flacon de gel hydro-alcoolique.

Traçage d'une ligne à 1,5m devant la ligne de cibles et une autre à 3m. Une seule personne présente devant chaque cible dans la zone allant de la ligne de cibles à la ligne à 1,5m et une seule personne présente entre la ligne à 1,5m et la ligne à 3m. S'il est fait appel à l'arbitre, les archers devront le laisser seul dans la zone de 1,5m.

Les archers marquent leur impact et retirent eux-mêmes leur flèche, sans toucher la carte.

Après un relevé de marmot, le garde-panton et l'archer doivent se désinfecter les mains. L'archer désinfectera également sa flèche.

Prévoir un sens de circulation pour éviter que les archers ne se croisent. En cas d'impossibilité, la distanciation de 1 m doit être respectée sinon une seule allée sera ouverte.

En aucun cas les flèches ne sont retirées des cibles ou panneaux arrière de protection par les archers. Pour le retrait des flèches en cible, les bénévoles sont équipés de gants jetables. Ces gants seront jetés dès la phase de désinfection des flèches effectuée. Ils récupèrent les flèches de leur cible d'affectation.

Les flèches doivent être désinfectées avant d'être rendues aux athlètes.

## Tir à l'arc extérieur

## Tir Beursault

## Run-Archery

### ACCOMPAGNATEURS

Limité à 1 entraîneur par groupe de 4 archers par club au niveau régional et national. Au niveau local, la notion d'entraîneur est étendue aux assistants entraîneur sur présentation de leur certificat de formation.

Pour les mineurs, l'accompagnateur (un des parents), ne sera pas admis sur l'aire de compétition, mais éventuellement sur une aire aménagée derrière les barnums.

Les compétitions se déroulent sans accompagnateurs.

### PUBLIC

Voir conditions relatives à l'accueil de spectateurs.

### OBLIGATIONS ARCHERS

Il est de la responsabilité de chaque archer de se présenter avec ses masques et son flacon de gel hydro alcoolique - MENTION OBLIGATOIRE SUR LE MANDAT

Le port du masque est obligatoire pour tous les participants (archers, encadrements (coachs), arbitres, organisation et bénévoles).

### ÉQUIPES

Un seul coach par équipe sera autorisé à accéder au terrain de compétition. Le coach sera identifié au greffe de la compétition et aura un badge spécifique lui permettant l'accès.

Une zone de repos, montage, démontage de matériel sera attribuée à chaque équipe (une table et 5 chaises respectant la distanciation sanitaire)

Pour respecter la distanciation durant les phases de matchs par équipe, le carré des archers est séparé en 4 zones. Le principe de rotation des archers doit être respecté.

Toutes les courses de relais sont suspendues tant que la situation sanitaire n'est pas favorable à leur organisation.

### DIVERS

Les personnes présentes sur le site de compétition devront veiller à respecter une distanciation en accord avec la distanciation recommandée dans les mesures sanitaires préconisées par les instances décisionnaires.

Un(e) responsable "Covid" sera désigné(e) par chaque organisateur et veillera à la bonne application des mesures sanitaires, en relation avec le corps arbitral.

L'organisateur doit tenir un registre nominatif des personnes présentes sur le site avec numéro de téléphone. Cette information doit être demandée dès l'inscription. L'organisateur s'engage (indiquer sur le mandat) à ne pas utiliser ces données à d'autres fins et de les détruire après 14 jours suite à la manifestation.